

à l'Angleterre les possessions françaises de l'Acadie et de Terre-Neuve. Les limites de l'Acadie ne furent pas à ce moment définies avec précision et les Français continuèrent à occuper l'embouchure de la rivière Saint-Jean et l'emplacement de la cité actuelle de Saint-Jean. Cap Breton, qu'ils appelaient île Royale, fut laissé par le traité en leur possession, ainsi que l'île Saint-Jean, maintenant île du Prince-Edouard. Les Français s'efforcèrent de mettre en état de défense la première de ces îles et fortifièrent tout particulièrement la ville de Louisbourg. La guerre ayant été de nouveau déchaînée entre l'Angleterre et la France, une expédition se forma dans la Nouvelle-Angleterre, sous le commandement de Sir William Pepperell pour attaquer la forteresse française. Une petite escadre anglaise se joignit à l'expédition et la place fut enlevée le 16 juin 1745. La paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 rendit à la France cette forteresse et la totalité de l'île, au grand désappointement des habitants de la Nouvelle Angleterre. Dix ans plus tard (20 juillet 1758), la guerre de Sept Ans ayant éclaté, elle repassa de nouveau aux mains de la Grande-Bretagne, après un siège où le général Wolfe se distingua.

Prise de Québec et cession du Canada.—Le grand William Pitt, comte de Chatham, conçut le dessein de s'emparer de Québec et choisit Wolfe pour cette entreprise. L'épisode de l'escalade des hauteurs dominant Québec par l'armée de Wolfe, dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759, est l'une des mieux connues des anecdotes historiques. La bataille qui se livra dans la matinée du 13 a été considérée à juste titre comme l'un des événements les plus décisifs de l'histoire universelle. Wolfe mourut victorieux; Montcalm, non moins brave soldat, fut enlevé du champ de bataille mortellement blessé et expira le lendemain. Québec se rendit aux Anglais; la capitulation de Montréal, l'année suivante, plaça en leur possession la totalité du pays, quoique le traité de Paris, par lequel le Canada fut officiellement cédé à la Grande-Bretagne ne fût signé que le 10 février 1763.



GÉNÉRAL WOLFE

Gouvernement militaire.—Pendant les quinze années qui s'écoulèrent après 1759, le Canada fut gouverné militairement; il existait alors une grande confusion dans l'administration de la justice et l'application des lois. En l'année 1774, fut passé l'Acte de Québec, importante mesure créant un Conseil, investi de pouvoirs législatifs limités; sanctionnant l'usage des lois civiles françaises; confirmant les ordres religieux dans la possession de leurs biens; octroyant liberté entière pour l'exercice de la religion catholique romaine et autorisant la perception par le clergé de la dîme coutumière. L'acte précisait que les limites du Canada s'étendaient au sud jusqu'à l'Ohio et à l'ouest jusqu'au Mississipi. Pour cette raison, et aussi à cause des libertés qu'il accordait à la religion catholique, cet Acte porta ombrage aux colonies plus anciennes. L'année suivante vit, à la bataille de Lexington, le premier sang versé dans les querelles avec leur mère patrie.

Vers la fin de 1775, deux corps de troupes coloniales marchèrent contre le Canada, l'un sous Montgomery, par la voie du lac Champlain, et l'autre sous Benedict Arnold, en traversant les forêts du Maine. Montréal fut prise et les deux chefs réunirent leurs forces à quelques milles en amont de Québec. Le 31 décembre